

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2021



N° 62/2021

Le 3 septembre deux mil vingt et un à 18 Heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 27 août 2021.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, MM. Dubouil, Bourgeteau, Choquet, Adjoints ; Mmes Dollez, Delamarre, Fernandes, M. Aubry, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, Konan, M. Rousseau, Mmes Barre et Vigne formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Convers par M. Desmedt, Mme Desmedt par M. Desmedt, M. Rauzier par Mme Delamarre, Mme Trézel par Mme Brunet, M. Moonen par M. Dubouil et M. Matron par M. Bourgeteau.

ABSENTS EXCUSES : MM. Hamot, Kwak et Lenoble.

ABSENT : M. Berthelot.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 24
Votes Pour : 24
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Echanges de parcelles.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°60/2021 du 3 septembre 2021 approuvant la création d'un nouveau cimetière,

Considérant la nécessité de procéder à un échange de parcelles pour mener à bien ce projet,

Vu l'avis du service d'évaluation domaniale de la Direction Départementales des Finances Publiques en date du 16/03/2021;

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE** de procéder aux échanges suivants :

1°) **C.C.A.S. DU PLESSIER SUR ST JUST**

- Parcelle AE 382 (p) pour 4 047 m²
- Parcelle AE 322 (p) pour 362 m²

avec les parcelles appartenant à la commune de St Just-en-Chaussée :

- AE 262 (p) et AE 275 (p) pour 4 409 m²

2°) **INDIVISION LEFEVRE**

- Parcelle AE 385 (p) pour 279 m²
- Parcelle AE 385 (p) pour 420 m²

avec les parcelles appartenant à la commune de St Just-en-Chaussée :

- AE 262 (p) pour 165 m²
- AE 493 (p) pour 534 m²

➤ **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour copie conforme.



Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental

